

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Le député de Maisonneuve a de nouveau, cette année, déposé son projet de loi relatif à la limitation des heures de travail pour tous les ouvriers employés à des travaux ou entreprises du gouvernement. Le travail pour tous ces ouvriers serait limité à huit heures.

Il est évident que ce projet de loi a l'appui de beaucoup d'ouvriers, surtout de ceux faisant partie des unions, autrement dits du travail organisé.

Ce projet de loi, qui semble ne pas devoir affecter les ouvriers non employés à des travaux ou entreprises exécutés pour le compte du gouvernement, n'est pas aussi bénin qu'il en a l'air.

C'est la première étape qui doit assurer la journée de huit heures pour tous les ouvriers, au moyen d'une loi.

Il faudrait être bien naïf pour croire que les ouvriers s'arrêteraient à mi-chemin si le député Verville, un des chefs ouvriers, réussissait à faire voter son projet de loi par le Parlement.

Le Parlement, ayant légiféré sur la durée du travail d'une certaine catégorie d'ouvriers, établirait un précédent qui ne lui permettrait guère de se récuser, quand il lui serait demandé de faire pour les autres ouvriers ce qu'il a fait pour une partie d'entre eux.

Nous avons déjà dit les troubles qu'apporterait dans le travail, dans la production une pareille loi si elle devait être inscrite dans nos statuts. Nous n'y reviendrons pas. Il est des industries, on le sait, où il serait absurde de réduire à huit heures la journée de travail.

Dans des pays où la loi a réglementé dans une certaine mesure les heures de travail, sans cependant imposer la journée de huit heures, on se plaint ouvertement et énergiquement de l'ingérence de l'Etat dans ces questions.

A une assemblée de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France, son président, M. Carmichael, un des industriels les plus considérables de France, parlant de la réduction des heures de travail a fait remarquer qu'elle devait avoir une limite, limite qu'on ne peut dépasser sans tuer l'industrie même. "L'ouvrier", dit-il, "est notre collaborateur, nous voulons faire tout ce qu'il est possible pour améliorer son sort; mais il faut avant tout sauvegarder l'industrie qui le fait vivre. Le Parlement, les Pouvoirs Publics doivent se rendre compte que nous sommes sur une pente fatale; et si l'on ne veut pas porter atteinte à la vie nationale, à la richesse du pays, il faut absolument que tous comprennent le péril qui nous menace."

Voilà des paroles qu'on peut méditer au Canada également. Les manufacturiers canadiens considèrent eux aussi leurs ouvriers comme des collaborateurs et s'efforcent dans la mesure du possible d'améliorer leur sort, mais, eux non

plus, ne peuvent faire des concessions qui aboutiraient à la désorganisation du travail et à la ruine de nos industries.

Le devoir du Parlement est de laisser aux patrons et aux ouvriers le soin de régler les heures du travail.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SAUMON

Dans sa neuvième Revue Annuelle de l'Industrie du Saumon, parue le 14 avril, le "Trade Register", de Seattle, donne des tableaux détaillés de l'empaquetage sur la côte, en 1907, par les fabricants de conserves, d'après les districts, les qualités et les grosseurs, avec des articles spéciaux par les courtiers et les empaqueteurs et d'autres données précieuses pour les marchands de gros, les commissionnaires et les empaqueteurs.

L'empaquetage total du saumon sur la côte du Pacifique, en 1907, a été de 3,911,326 caisses, c'est-à-dire qu'il a dépassé de 106,115 caisses celui de 1906; il a été inférieur de 785,650 caisses à celui de 1905, supérieur de 600,658 caisses à celui de 1904 et de 318,752 caisses à celui de 1903. L'empaquetage de 1902 était de 4,311,142 caisses. "Ces chiffres, dit le "Trade Register", ont une grande signification relativement aux discussions fréquentes au sujet de l'industrie des conserves de saumon qui diminuent rapidement. Quand les marchés étrangers qui augmentent et la consommation domestique sont pris en considération, avec l'incertitude des empaquetages, le commerce ne peut pas attendre, comme dans le passé, et compter sur l'exécution des commandes.

Empaquetage de la Rivière Columbia

Espèces.	Totaux	
	1907	1906
Chinooks	253,312	*299,570
Silver-sides	37,376	37,003
Bluebacks	5,489	
Chums	22,593	†23,490
Steelheads	5,671	
Totaux, 1907	324,411	
Totaux, 1906		360,063
Totaux, 1905		420,763
Totaux, 1904		420,798
Totaux, 1903		347,112

*Comprenant les blueheads †Comprenant les steelheads.

Empaquetage sur la côte de l'Orégon

Espèces.	Totaux	
	1907	1906
Chinooks	21,418	37,394
Silver-sides	59,649	79,591
Chums	11,802	13,819
Totaux, 1907	92,869	
Totaux, 1906		130,714
Totaux, 1905		95,075
Totaux, 1904		106,265
Totaux, 1903		63,970

Empaquetage de la Côte par Annes

Le tableau suivant indique l'empaquetage de la Côte par districts jusqu'à date:

Années	Puget Sound	W. Vancouver
1907	712,614	
1906	436,394	
1905	1,082,086	
1904	291,273	
1903	473,664	
1902	565,708	
1901	1,410,444	
1900	505,687	
1899	892,324	
1898	423,000	
1897	433,500	

Années	Colombie Anglaise	Rivière Columbia
1907	547,459	324,411
1906	529,460	
1905	1,167,460	
1904	465,894	120,798
1903	473,674	63,970
1902	625,982	347,112
1901	1,236,156	
1900	585,413	358,772
1899	732,437	340,127
1898	484,161	181,487
1897	1,015,477	532,722

Orégon, Sacramento

Années	Côte	Rivière	Yakima
1907	93,869		2,192,684
1906	130,714		2,209,577
1905	95,075	2,825	1,808,507
1904	106,265	17,907	1,954,687
1903	63,970	62,970	2,219,141
1902	49,089	16,550	2,003,578
1901	69,569	17,500	2,022,750
1900	73,800	38,000	1,757,710
1899	74,550	33,550	1,994,207
1898	85,309	27,159	1,628,707
1897	68,683	41,000	900,000

EXPOSITION DE PRODUITS DE L'ÉPICERIE

L'Exposition des Produits de l'Épicerie à Montréal sera officiellement inaugurée à l'Arena, vendredi soir à 8 h 15, par l'Hon. L. P. Brodeur, Ministre de la Marine et des Pêcheries et le Maire de Montréal. Plusieurs membres du Parlement et du Conseil Municipal de Montréal seront également présents à cette inauguration.

DECES

Nous avons le regret d'avoir à enregistrer le décès de Madame Azarie Bienvenu, née Octavie Larose, décédée à l'âge de 72 ans.

Madame Azarie Bienvenu laisse à pleurer sa perte, son époux, gérant de la Realty Co., ses deux fils, M. Tancrède Bienvenu, gérant général de la Banque Provinciale, M. Téléphore Bienvenu, employé de commerce et quatre filles.

Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un concours imposant de personnes appartenant au monde du commerce et de la finance.

Nous offrons à la famille de la défunte nos sincères condoléances.